



Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

RAPPORT

sur le projet de transformation du marché aux bestiaux de Mauriac en marché au cadran

établi par

Jean-Baptiste DANEL

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts

CGAAER n°11137

Mars 2012

Sommaire

Résumé.....	5
Liste des recommandations	7
1. Introduction	8
2. Le marché aux bestiaux de Mauriac : un déclin parallèle à celui de l'ensemble des marchés français.....	10
2.1. Le marché de Mauriac.....	10
2.2. Le lent déclin des marchés aux bestiaux	11
<i>L'exemple du Marché de St-Christophe-en-Brionnais</i>	13
2.3. La montée en puissance relative des marchés au cadran	15
3. Le projet de transformation du marché de Mauriac.	16
3.1. Présentation du projet :	16
3.1.1. Investissements et constructions :.....	16
3.1.2. Gouvernance :	17
3.1.3. Eléments financiers.....	18
3.2. Observations sur les comptes	20
3.2.1. Les comptes prévisionnels du Syndicat mixte.....	20
3.2.2. Les comptes prévisionnels de la SAS gestionnaire	21
4. Les apports au marché.	22
4.1. Analyse quantitative.	22
4.1.1. Les données des promoteurs du marché	22
4.1.2. Les données issues de la BDNI.	24
4.2. Influence sur les comptes prévisionnels du marché. Autres ressources.	29
4.2.1. Peut-on envisager l'augmentation des tarifs du marché?	29
4.2.2. Comptes révisés	30
5. Approche qualitative : quelles rationalités à un marché au cadran de bovins à Mauriac ?.....	31
5.1. Un coût du service rendu par le marché au cadran compensé par les prix obtenus.....	31
5.2. La constitution d'un réseau de cotations	31
Conclusions	33
Annexes.....	35
Annexe 1 : Lettre de mission	36
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....	37

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés.....	39
Annexe 4 : Tableaux et données.....	40
Tableau n°1 : Apports sur le marché de Mauriac....	41
Tableau n°2 . Marchés spécialisés en Bovins (année 2010).	42
Tableau n°3 : Marchés de bovins – Evolution du nombre d’animaux 2005 - 2010 ...	43
Tableau n°4 - Part des marchés au cadran	43
Annexe n°5 : SAS de Gestion : hypothèses d’apports au marché	44
Annexe n°6 : Carte des distances d’approche aux marchés	45
Annexe 7 : Comptes prévisionnels SAS de gestion du Marché (révisés par l’auteur).....	46
Annexe 8 : Liste des textes de références.....	47
Annexe 9 : Bibliographie.....	48

Résumé

Mots clés : Marché de Mauriac, marchés aux bestiaux, marchés au cadran, broutards, élevage allaitant, Cantal, Auvergne, Massif Central.

En vue de redonner du dynamisme et de refonder l'avenir du marché aux bestiaux de sa ville, le Maire de Mauriac a élaboré, en liaison avec ELVEA 15-63, une des principales organisation de producteurs de bovins du Cantal, un projet de transformation en marché au cadran. Par ses caractéristiques et les services qu'il rend, notamment le paiement comptant des animaux, un marché au cadran se prête bien à la mise en marché de broutards destinés à l'exportation, comme on peut le voir avec les marchés de Châteaumeillant, Ussel ou St Christophe-en-Brionnais. Et alors que les apports aux marchés aux bestiaux ont connu une réduction des deux tiers lors des 30 dernières années, les marchés au cadran spécialisés dans les principales races à viande françaises (Charolais, Limousine, Blonde d'Aquitaine) ont connu une certaine croissance ces dernières années.

Le projet est établi autour d'un investissement de l'ordre de 1,6 M€, comportant la construction d'une salle de vente au cadran et l'aménagement des parcs d'animaux existants. Il sera porté par un Syndicat mixte formé de la ville de Mauriac, de quatre communautés de communes, et des Chambres consulaires, qui reprendra le service public du marché aux bestiaux et réalisera les deux tiers des investissements. La gestion du marché sera confiée, par délégation de service public à une société de gestion formée des éleveurs et des négociants utilisateurs du marché, qui prendront en charge un tiers des investissements. Des subventions sont sollicitées auprès de la Région, des fonds structurels de l'Union européenne et de l'Etat (commissariat à l'aménagement du Massif central) à hauteur d'environ 40 %, le reste étant apporté par autofinancement (30 %) et emprunts bancaires (30 %).

L'équilibre d'exploitation du marché est envisagé à partir d'un apport de 15.000 broutards la première année devant atteindre 22.000 têtes au bout de 5 ans. Selon les promoteurs du marché, la zone de chalandise du marché, dans un rayon de 80 km autour de Mauriac, produit environ 116.000 broutards par an, et les apports attendus ne représenteraient donc que 13 à 19 % des animaux produits. Ces pourcentages seraient comparables à ceux observés notamment sur le marché d'Ussel.

Le présent rapport utilise les données 2009 de la BDNI, et fait des comparaisons avec les marchés existants d'Ussel mais aussi de Châteaumeillant et de St-Christophe-en-Brionnais. Il constate que les effectifs de broutards produits sont supérieurs à ceux pris en compte par les promoteurs du marché de Mauriac (de l'ordre de 155.000 animaux pour Mauriac comme pour Ussel) mais qu'en moyenne les taux d'apport aux marchés à partir des animaux produits dans une zone de 80 km autour des marchés se situent plutôt autour de 9 %. Dans ces conditions, le potentiel « théorique » pour Mauriac se situe entre 14.000 et 15.000 animaux.

Mauriac présente cependant des caractéristiques qui devraient permettre d'atteindre le chiffre de 15.000 : une plus grande concentration des élevages dans une zone plus réduite qu'à Ussel (20 % des broutards produits à moins de 30 km et 40 % à moins de 50 km, contre respectivement seulement 8 % et 30 %) ; une spécialisation de l'élevage dans la production de broutards (ratio production de broutards / effectifs de vaches nourrices égale à 70 % contre 61 % pour Ussel et 53 % pour Châteaumeillant).

Il faut toutefois noter qu'environ 40 % des effectifs potentiels des deux marchés d'Ussel et de Mauriac se situent dans des zones de recouvrement, dont 12 % à équidistance de l'un et de l'autre. Cependant la spécialisation de chacun des marchés dans sa ou ses races de prédilection (Limousine pour Ussel, Salers et Aubrac pour Mauriac) limitera la concurrence effective entre les deux marchés.

L'atteinte du point d'équilibre d'exploitation du marché, et a fortiori la croissance de l'activité, nécessitera donc une forte mobilisation des éleveurs et des animateurs du marché, la recherche d'activités complémentaires (organisation de manifestations ou de foires, notamment autour de la race Salers, restauration), ainsi que son ouverture à d'autres animaux que les seuls broutards.

Par ailleurs il y a lieu d'affiner l'étude des comptes d'exploitation prévisionnels en se fondant sur l'expérience d'autres marchés, afin de bien mesurer les différentes charges d'exploitation, qui seront différentes de celles supportées actuellement par la simple régie municipale de Mauriac.

C'est alors que le nouveau marché au cadran de Mauriac pourra s'inscrire comme un atout pour les éleveurs et les commerçants en bestiaux du Cantal, rentabilisant les investissements et les coûts de gestion par la transparence et la qualité des prix, et inscrivant les broutards Salers dans le réseau de cotation des animaux en vif qui devrait se mettre en place dans le cadre de l'observatoire des prix de la viande, en application de la loi de modernisation agricole de juillet 2010.

Liste des recommandations

- Recommandation n°1** : Etudier et préciser le statut, les relations et le devenir des investissements réalisés ou à réaliser par les trois partenaires : la commune de Mauriac pour les terrains et les bâtiments existants, le syndicat mixte pour les installations du marché au cadran et les parcs acheteurs, et la SAS de gestion pour le parc vendeurs.20
- Recommandation n° 2** : L'objectif de 15.000 broutards par an apportés sur le marché au cadran de Mauriac, et plus encore son augmentation à 22.000 têtes annuelles, ne pourront être atteints que par un effort d'animation et de promotion qui rendront le marché plus attractif que les marchés existants comparables. Il est donc indispensable de prévoir dès le lancement la possibilité de vendre au marché des animaux dits « maigres », notamment des vaches, et des chevaux, et de faire de la promotion sur ces animaux.....29
- Recommandation n°3** : Procéder à une révision des comptes prévisionnels à partir d'exemples d'autres marchés, tant pour les charges courantes et les frais de personnel, que pour les recettes (inclusion du restaurant et d'évènements spéciaux).30
- Recommandation n° 4** : Mobiliser l'interprofession pour faire reconnaître l'intérêt et officialiser un réseau de cotations au cadran des broutards de races à viande françaises.32

1. Introduction

Par courrier en date du 26 septembre 2011, le Directeur du Cabinet du Ministre de l'agriculture a demandé au CGAAER de conduire une mission d'étude économique du projet, élaboré par la commune de Mauriac (Cantal), de transformation du marché aux bestiaux existant en marché au cadran. Cette demande fait suite à une démarche du Préfet du Cantal, appuyée par le Préfet de la Région Auvergne, les porteurs du projet ayant sollicité une subvention de l'Etat et un soutien des collectivités territoriales (Région Auvergne, Département du Cantal, Syndicats de communes), ainsi que de certains établissements publics (Chambre d'agriculture du Cantal, Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal).

Ce projet vise à remédier à la diminution de l'activité du marché de Mauriac depuis plus de dix ans, qui met aujourd'hui en question son existence, les recettes ne permettant plus de compenser les coûts de fonctionnement pourtant réduits.

En liaison avec ELVEA 15-63, la principale organisation non commerciale de producteurs de bovins (OPNC) du Cantal, et la Région et le Département, la Mairie de Mauriac, sur la base d'une étude de plusieurs marchés aux bestiaux plus ou moins récemment transformés s'est prononcée en faveur d'une transformation en marché au cadran qui, d'après ces expériences, permettrait de retrouver une activité économique suffisante pour le marché et, par ailleurs, conforterait l'activité économique de l'élevage cantalien et de son commerce.

Un tel projet nécessitant un investissement nouveau d'un montant évalué dans un premier temps à environ 2 M€, la municipalité a cherché des partenaires et des subventions, l'équilibre économique du marché ne permettant pas d'assumer la totalité de l'investissement. C'est ainsi que l'Etat a été sollicité à la fin de 2010 au titre de la deuxième vague des Pôles d'excellence rurale (PER). Le dossier n'ayant pas été retenu¹, il a fallu modifier le mode de financement par la prise en charge d'une partie de l'investissement nouveau par la société d'exploitation à laquelle sera confiée la gestion du marché.

Dans une lettre du 4 octobre 2011, le Préfet du Cantal suggère que la présente mission puisse aborder les différents sujets suivants : cohérence technique globale du projet (calibrage des infrastructures, coûts et phasage des travaux), pertinence du futur marché tant au regard des caractéristiques d'un marché au cadran que des disponibilités en animaux susceptibles de l'utiliser, conditions économiques des investissements et du fonctionnement du marché, et répartition des charges et des responsabilités entre les collectivités propriétaires et le gestionnaire.

Il convient de noter que le Préfet du Cantal avait aussi souhaité un avis sur la délégation de service public entre le syndicat mixte et l'exploitant, sur le cadre juridique entre la Commune de Mauriac propriétaire des installations actuelles et le futur syndicat mixte qui sera l'investisseur pour la plus grande part des nouveaux investissements, et l'exploitant qui est désormais requis d'investir dans une partie du marché. Ces derniers sujets ne seront traités dans le présent rapport que sous formes de questions à résoudre, le rapporteur n'étant pas compétent pour des matières qui concernent précisément la tutelle des collectivités locales, et qui sont

¹ Non pas à cause de sa qualité, mais parce que considéré comme moins prioritaire que d'autres projets de PER régionaux déposés lors du même appel à projets.

donc du domaine de compétence du ministère en charge des collectivités locales, représenté localement par le Sous-Préfet de Mauriac et le Préfet du Cantal².

En définitive, le présent rapport, fera une présentation du marché aux bestiaux de Mauriac, de l'évolution comparable des marchés aux bestiaux en France, notamment des marchés au cadran, dans lesquels il s'inscrit, et du projet de transformation en marché au cadran dans son état actuel. Sur la base de comparaisons possibles avec d'autres marchés au cadran existants et portant sur les mêmes types d'animaux et d'élevages, il analysera succinctement les caractéristiques techniques et économiques du projet proposé et les conditions de sa durabilité notamment eu égard aux potentialités de l'élevage local, et aux services rendus par un marché au cadran à Mauriac. Ce faisant, il y aura lieu également d'examiner la problématique d'un tel marché du point de vue de l'organisation agricole en général et des orientations du ministère de l'agriculture en ce qui concerne la production et la commercialisation des animaux tant en France qu'à l'exportation, et la contractualisation des relations commerciales dans les filières agricoles.

La question fondamentale à laquelle la réponse conditionnera évidemment la solidité du projet est celle du nombre d'animaux qui transiteront par le marché, en fonction d'une part de l'état et de l'évolution des filières bovines, y compris de leurs débouchés, dans le Cantal et plus largement dans le Massif Central, et d'autre part de l'attractivité que présentera un marché au cadran par rapport à la situation précédente d'un marché de gré à gré.

Ce rapport a été rédigé à partir de documents divers qui seront référencés en tant que de besoin dans des notes de bas de page et une bibliographie en annexe, et à partir de rencontres et d'entretiens, notamment lors d'un déplacement à Châteaumeillant (Cher) et d'une mission d'une semaine dans le Cantal. Il a fait l'objet d'une première présentation aux différentes parties prenantes lors d'une réunion organisée par M. Bayle, Préfet du Cantal, le 15 mars 2012 à Aurillac. La présente version finale du rapport tient compte des observations et compléments d'information obtenus lors de cette réunion et immédiatement après.

Qu'il me soit permis de remercier sincèrement les différentes personnes rencontrées, dont la liste figure en annexe. J'espère avoir reçu et compris au mieux leurs réflexions, commentaires, informations et témoignages. Naturellement je suis le seul responsable de leur interprétation et de leur contribution aux observations et recommandations contenues dans ce rapport.

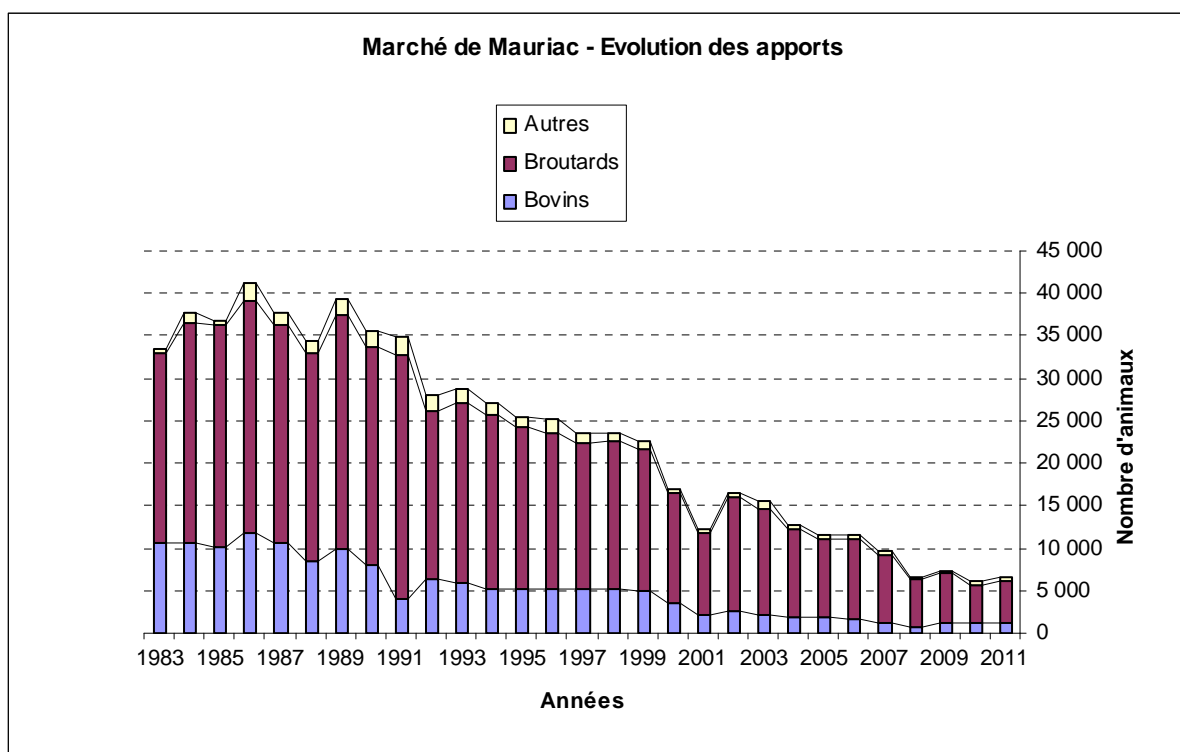
² Un appui à ce titre a été obtenu du Pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité de la DGCL, basé à Lyon.

2. Le marché aux bestiaux de Mauriac : un déclin parallèle à celui de l'ensemble des marchés français.

2.1. Le marché de Mauriac.

Le marché aux bestiaux de Mauriac a été créé en 1982 (ouverture le 1^{er} novembre), au moment de la montée en puissance, dans le bassin allaitant, de la production de broutards maigres progressivement destinés à l'exportation³. Il s'agit donc d'un marché relativement récent, comparé aux grands marchés traditionnels existant dans les régions d'élevage. Il résultait de la volonté des élus locaux d'apporter un service aux éleveurs de la région et une activité économique aux commerçants locaux, et d'une offre de service d'un commerçant en bestiaux, qui s'offrait à gérer le marché.

Spécialisé dès l'origine en broutards Salers et croisés destinés à l'engraissement, il a connu trois périodes successives (voir graphique ci-dessous et tableau n° 1 en annexe 4) :



- une période de forte activité, qui durera neuf ans de 1983 jusqu'en 1991, avec en moyenne annuelle 35.300 bovins dont 26.000 broutards (74 %) ;
- suivie par une période de diminution lente pendant 8 ans de 1992 à 1999, où les effectifs de bovins passent de 26.200 (dont 75 % de broutards) à 21.690 (dont 77 % de broutards) ;
- et par la dernière période à compter de 2000 qui verra s'accroître la chute

³ Un an après (1984) était inauguré le marché aux bestiaux communal d'Aurillac, qui fermera en 2001, et qui était spécialisé en bovins de boucherie destinés à alimenter l'abattoir municipal, qui est toujours en activité.

des apports sur le marché qui passeront de 16.442 bovins (dont 78 % de broutards) en 2000 à 6.172 bovins (dont 81 % de broutards) en 2011.

La caractéristique principale du marché de Mauriac est sa spécialisation en broutards : avec 77 % de part en effectifs en 2010, il fait partie des quatre marchés, avec Ussel (79 %), Rabastens-de-Bigorre (78 %), et Châteaumeillant (72 %), pour lesquels la part de broutards dépasse 70 % des bovins⁴ apportés au marché.

2.2. Le lent déclin des marchés aux bestiaux ...

La France compte aujourd'hui (en 2010) plus de 100 marchés aux bestiaux, dont 53 adhérent à la Fédération française des marchés des marchés de bétail vif (FMBV).

Le tableau n° 2 en annexe 4 donne les chiffres des animaux présentés sur les différents marchés aux bestiaux en France en 2010, pour les marchés où les effectifs des bovins adultes et jeunes bovins (gros bovins et broutards, sans les veaux et sans les autres espèces) sont majoritaires en effectifs. Sur ce total, 26 marchés voient passer plus de 100 bovins par semaine, soit 5.000 par an. Mauriac se situe désormais juste à la limite de ce groupe avec 5.701 bovins en 2010 et 6.172 en 2011.

⁴ Il est intéressant de noter que chacun de ces quatre marchés est localisé dans le berceau de chacune des quatre grandes races à viande françaises : Châteaumeillant (18) pour la Charolaise, Mauriac(15) pour la Salers, Rabastens-de-Bigorre pour la Blonde d'Aquitaine et Ussel pour la Limousine.

Carte des marchés

- Marchés au cadran
- foires ovines du Centre-ouest
- Marchés de référence européens
- Marchés de gré à gré



Les marchés aux bestiaux en France sont les descendants des foires établies historiquement dès le Moyen-Âge⁵. Ils se sont installés à partir du XIX^{ème} siècle dans les lieux d'élevages et ont été progressivement intégrés dans les services publics communaux, à l'instar des abattoirs publics, dans l'entre-deux guerres et surtout après la Deuxième guerre mondiale.

Ils ont de fait constitué la première forme d'organisation de la commercialisation des animaux jusqu'au moment où l'agriculture et l'élevage français sont entrés dans l'agriculture moderne, accompagnés et soutenus par la politique agricole commune à partir des années 1960⁶.

L'exemple du Marché de St-Christophe-en-Brionnais⁷

Les données collectées sur le marché de St-Christophe-en-Brionnais montrent ainsi que le nombre d'animaux « gras » présentés au marché est resté compris entre 10.000 et 20.000 par an pendant toute la période de 1907 à 1949, puis a connu une hausse ininterrompue atteignant 75.000 animaux entre 1971 et 1975, puis est retombé progressivement à 15.000 animaux à partir de 1999.

A partir du début des années 60 le marché s'est mis à traiter des bovins maigres et notamment des broutards, ces jeunes bovins de 6 mois à un an destinés à l'engraissement rapide, qui sont devenus progressivement la production spécifique du bassin allaitant français (les trois régions du grand Massif Central – Auvergne, Bourgogne, Limousin - et les 10 départements limitrophes), et qui sont aujourd'hui exportés pour les deux tiers (700.000 têtes par an sur 1,1 M têtes) principalement à destination de l'Italie. La montée en puissance des animaux maigres a compensé pendant 25 ans la baisse des animaux gras, le total restant à environ 100-85.000 animaux de 1970 à 1995. Puis les crises successives liées à la maladie de la vache folle (ESB), plus récemment à la fièvre aphteuse et à la fièvre catarrhale ovine (FCO), ont précipité la diminution des apports qui ont atteint leur minimum à 30.500 animaux en 2004. Le changement de la date de marché (du jeudi au mercredi après-midi) en 2005 puis la création d'un marché au cadran effectif depuis 2009 ont permis une remontée à 62.300 bovins en 2010, et 69.000 en 2011.

Cette diminution des apports constatée à St Christophe est parallèle à celle qu'a connue l'ensemble des marchés aux bestiaux en vifs et de gré à gré sur le territoire national. Depuis un maximum de plus de 2 millions atteint en 1985, le nombre de bovins apportés et commercialisés sur les marchés aux bestiaux en France a décliné de manière quasi continue jusqu'à 700.000 en 2008. Il est aujourd'hui en très légère augmentation à 740.000 en 2010. (voir tableau n°3 en annexe).

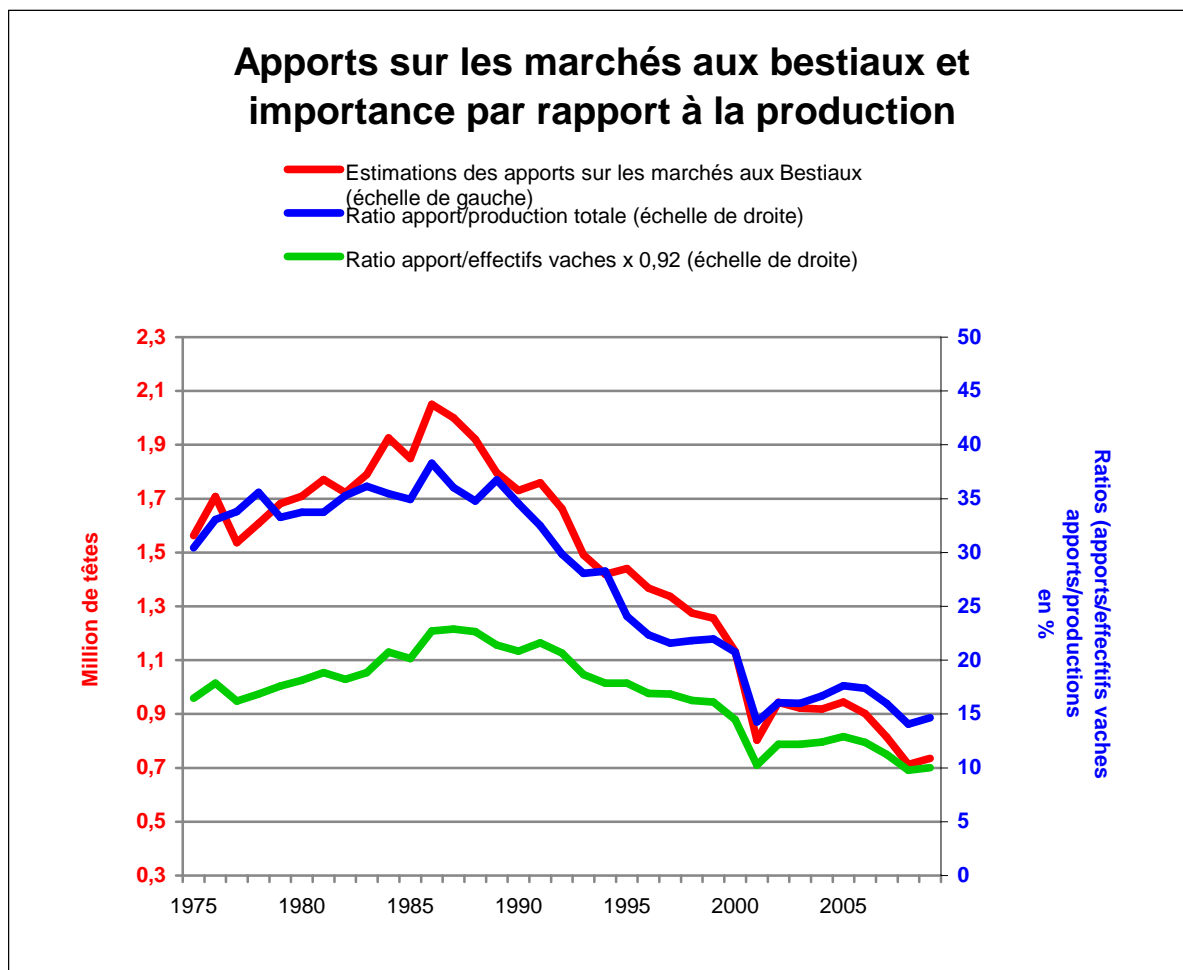
⁵ Le marché de St-Christophe-en-Brionnais (71), 4^{ème} marché français pour les bovins (hors veaux) et premier pour les « gros bovins maigres », est ainsi issu de foires initialement autorisées par Charles VIII en 1488, puis étendues par Louis XIII en 1627. Voir : Dominique FAYARD, *Marchands de maigre, marchands de gras. Histoire sociale du commerce de bétail et de ses acteurs en Brionnais-Charolais, de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, thèse de doctorat, Université Louis Lumière Lyon 2, 2011 (non publiée).

⁶ Pour mémoire, le premier règlement complet de l'organisation commune du marché de la viande bovine date de 1968. La loi française sur l'élevage qui organise la sélection animale et l'amélioration génétique du cheptel date du 28 décembre 1966.

⁷ Dominique FAYARD, opus cité.

Dans une étude à paraître, M. Yves TRÉGARO⁸, de FranceAgriMer a calculé, sur la base des données communiquées par la FMBV, les ratios que représentent les apports de bovins sur les marchés aux bestiaux par rapport aux effectifs de vaches présentes, (en leur affectant un ratio de 0,92 veau né par an) et à la production totale susceptible d'être présentée sur les marchés (en nombre de têtes).

Le graphique suivant montre bien cette évolution :



Source : Yves TREGARO, FranceAgriMer.

Cette évolution est le résultat de nombreuses causes pas toujours faciles à identifier, par les entretiens avec les différentes parties prenantes (éleveurs, organisations de producteurs, négociants, exportateurs, abatteurs), et en l'absence d'études socio-économiques dans ce domaine.

On peut néanmoins citer :

- le développement de l'organisation économique à partir des organisations de producteurs, dont les coopératives, selon la politique soutenue depuis les années 1960 par les pouvoirs publics et la CEE puis l'UE ;

⁸ M. TRÉGARO est Chef de l'unité Produits Animaux, Pêche et Aquaculture à la Direction Marchés, Etudes et Prospective de FranceAgriMer. Qu'il soit ici particulièrement remercié pour les connaissances et données statistiques qu'il met régulièrement, avec courtoisie et disponibilité, à la disposition des missions du CGAER.

- l'évolution du marché de la viande qui a privilégié la viande « jeune » (jeune bovin de 18-24 mois) et la viande de vaches de réforme au détriment de l'embouche des animaux « gras » traditionnels ;
- le développement de la classification des carcasses, et donc des animaux, qui entraîne la diminution de la connaissance traditionnelle « en vif » du bétail ;
- l'évolution du métier d'éleveur vers la spécialisation, et l'agrandissement des exploitations et des troupeaux, qui entraînent une réduction du temps disponible pour la commercialisation directe par l'éleveur ;
- le développement du ramassage en ferme, via leurs réseaux de « rabatteurs », tant par les OP que par les négociants en bestiaux, ces derniers étant d'ailleurs devenus des intervenants directs à la vente sur certains marchés ;
- le transport sur de longues distances, à l'exportation, mais aussi en France, suite à la structuration des abattoirs autour de grandes installations alimentées par des lots d'animaux plutôt que par des livraisons individuelles ;
- la spécialisation du bassin allaitant français dans la production de « broutards » maigres destinés à être engraisés ailleurs, aujourd'hui principalement à l'exportation en Italie et en Espagne ;
- les contraintes sanitaires au moment de l'apparition d'épizooties (ESB en 1996 puis 2001, fièvre aphteuse en 2009, FCO en 2009) ou de cas de maladies contagieuses (tuberculose bovine, peste, ...) qui conduisent à l'interdiction ou à la limitation des rassemblements d'animaux, et à la méfiance des éleveurs et des acheteurs à leur égard ;
- l'absence de certains services aux éleveurs comme la garantie de paiement (alors que se multipliaient les difficultés, en particulier du côté des exportateurs ou des acheteurs étrangers), la gestion informatisée de l'identification et du suivi des animaux.

2.3. La montée en puissance relative des marchés au cadran

Dans ce panorama marqué par le déclin des marchés aux bestiaux qui ne voient plus passer que 15 % des bovins commercialisés en France, il faut toutefois noter l'augmentation récente de la part prise par les marchés au cadran, qui est passée de 20 % à 29 % de 2007 à 2010, seul secteur des marchés aux bestiaux ayant connu une progression de cette importance (65.000 têtes, soit + 44 %).

Cette progression est le résultat notamment, d'une part de la création récente ex-nihilo des deux marchés au cadran de Châteaumeillant-18 en 1999, et d'Ussel-19 en 2005, et d'autre part de la transformation de certains marchés de gré à gré en marchés au cadran pour lutter contre la désaffection des vendeurs : Corbigny-58 en 1999, St-Christophe-en-Brionnais-71 en 2009, Parthenay-79 en 2011. Pour sa part, le marché de Sancoins qui fut un temps le plus important d'Europe avec plus de 200.000 bovins et plus de 150.000 veaux dans les années 1980, et qui est tombé à 22.000 bovins et 9.000 veaux en 2010, a ouvert une « criée » (cadran mobile dans les travées du marché) en décembre 2011. Il est trop tôt pour mesurer l'effet de ce nouveau mode de vente sur les effectifs apportés et vendus sur le marché.

3. Le projet de transformation du marché de Mauriac.

Prenant conscience que l'évolution à la baisse de l'activité du marché conduisait inéluctablement à sa fermeture, le Maire de Mauriac a cherché comment relancer cette activité. Ayant eu connaissance du maintien ou du redressement des apports constatés sur les marchés au cadran, notamment ceux du marché voisin et tout récent d'Ussel, et après enquêtes et discussions avec les différents partenaires possibles au niveau local (Chambre d'agriculture, association des éleveurs ELVEA 15-63⁹) le Maire de Mauriac s'est prononcé en 2009 pour la transformation du marché de Mauriac en marché au cadran.

Sur la base d'un projet de travaux d'aménagement du site de l'actuel marché au Parc des Rédines élaboré par un architecte, et de comptes prévisionnels établis par comparaison avec des marchés existant et sur la base de l'activité espérée, un premier dossier pour l'obtention d'une subvention de l'Etat fut déposé en octobre 2010 dans le cadre de la procédure des Pôles d'excellence rurale (PER). Il reposait sur un montant de travaux de 2 M€, et un apport annuel de 15.000 animaux en première année, pour atteindre 20.000 animaux la troisième année, permettant une exploitation à l'équilibre en tenant compte des remboursements d'emprunts contractés. Ce projet n'a pas été retenu par l'Etat dans les PER de la région Auvergne, faute de disponibilités budgétaires.

Il a donc fallu trouver de nouveaux financements et revoir les montants des investissements qui ont conduit au projet actuellement envisagé.

3.1. Présentation du projet :

3.1.1. Investissements et constructions :

il s'agit de la construction d'un bâtiment pour recevoir les installations d'un marché au cadran (salle de vente, équipements électriques et informatiques, bureau de vente, salle des acheteurs et des visiteurs, ...), de la modification d'une partie du parc de vente actuel pour le transformer en parc de réception des animaux¹⁰, de la transformation de l'autre partie en parc d'expédition.

Le montant des investissements a été affiné à 1.637.940 € HT¹¹, et réparti entre deux investisseurs : un syndicat mixte propriétaire des installations, composé des collectivités locales et établissements publics soutenant le projet, pour un montant de 1.148.840 € HT, et une société de gestion du marché dont seuls les éleveurs et négociants sont actionnaires, qui prendra à sa charge le financement des travaux sur

⁹ Une réunion organisée par ELVEA 15-63 le 11 mai 2010 à Mauriac a rassemblé plus de 150 éleveurs intéressés par l'avenir du marché et sa transformation.

¹⁰ A la différence des marchés aux bestiaux « classiques » où les vendeurs (éleveurs mais aussi négociants) occupent un emplacement où ils présentent eux-mêmes leurs animaux à la vente, dans un marché au cadran, les animaux sont pris en charge à leur arrivée par le personnel (bouvier) du marché et conduits dans des cases dans lesquelles ils attendent leur passage en salle des ventes. La disposition de cette partie des bâtiments doit donc être revue, notamment en ce qui concerne les circulations.

¹¹ Les investissements ont été répartis en deux tranches, la deuxième, d'un montant de 400.000 €, peut être envisagée plus tard, en fonction de l'activité effective du marché.

le parc de vente pour 489.100 € HT.

Ces travaux et investissements et leurs financements peuvent être résumés ainsi :

Pour le Syndicat mixte propriétaire :

INVESTISSEMENT		FINANCEMENT	
	H.T.		H.T.
Bureau d'enregistrement	12.000 €	Capital	453.000 €
Salle du Cadran	848.800 €	Massif Central	297.000 €
Parcs Acheteurs	144.000 €	FEADER	120.000 €
V.R.D.	39.600 €	Etat	42.536 €
Maîtrise d'oeuvre	104.440 €	Emprunt	236.304 €
Total Syndicat Mixte	1.148.840 €	Total Syndicat Mixte	1.148.840 €

Pour la SAS de gestion :

INVESTISSEMENT		FINANCEMENT	
	H.T.		H.T.
Quais – Parcs vendeurs – Parcs invendus	444.100 €	Autofinancement	61.460 €
		FRAE/FEADER/CG 15	177.640 €
Frais de conception du projet	45.000 €	Emprunt	250.000 €
Total SAS de Gestion	489.100 €	Total SAS de Gestion	489.100 €

Le rapporteur n'est pas en mesure d'apprécier les montants des travaux indiqués ci-dessus, qui ne sont que des estimations faites par le maître d'œuvre avant mise en concurrence des travaux. Il semble qu'ils soient en ligne avec ceux connus pour des travaux comparables effectués ces dernières années lors de la construction de marchés au cadran (Châteaumeillant, Ussel).

Les taux de subvention envisagés sont de l'ordre de 40 %, tant pour le Syndicat mixte que pour la SAS de gestion.

3.1.2. Gouvernance :

Les investissements principaux seront portés par un syndicat mixte qui sera formé de

la commune de Mauriac, de quatre Communautés de communes dont celle de Mauriac, du Conseil général du Cantal et des Chambres de Commerce et d'industrie et d'agriculture du Cantal. Ce syndicat a essentiellement pour mission de financer les investissements puis de remplir son rôle de propriétaire, en touchant en retour, du gestionnaire du marché, un loyer lui permettant de couvrir les charges d'emprunts contractés pour les constructions et aménagements.

La gestion sera confiée à une société par actions simplifiée « SAS du Marché au cadran de Mauriac », au capital variable, dont les actions seront souscrites par les éleveurs apporteurs au marché et les commerçants acheteurs sur le marché. Le capital sera composé d'une partie souscrite dès la constitution de la SAS, à raison d'un minimum de 2 actions au nominal de 100 € par souscripteur, puis d'une partie souscrite en numéraire sous la forme d'un prélèvement lors des opérations de ventes ou d'achats effectuées sur le marché, l'objectif étant de parvenir à un capital souscrit maximum de 1.000 € par actionnaire éleveur ou négociant. Chaque actionnaire disposera d'une voix à l'assemblée générale, quelque soit le nombre de ses actions¹².

En sus de l'organisation du marché proprement dit (prise en charge des animaux à leur arrivée, mise en vente, organisation des enchères, adjudication, mise à disposition des acheteurs), la SAS apportera les services suivants aux acheteurs et vendeurs :

- enregistrement des animaux et suivi de ceux-ci au regard de l'identification et des mouvements ;
- gestion des cautions bancaires obligatoires, des niveaux d'achats et des paiements des animaux par les acheteurs ;
- paiement comptant aux vendeurs ;
- assurance des animaux pendant leur présence sur le marché.

3.1.3. *Éléments financiers.*

Le compte d'exploitation de la société de gestion du marché repose sur les grands éléments suivants :

- en recettes : un droit de marché de 2,5 %, perçu sur le vendeur (1,75 %) et sur l'acheteur (0,75 %) de chaque animal ou lot d'animaux, auquel s'ajoute une contribution pour l'assurance de l'animal (de 0,50 €) répartie à égalité sur le vendeur et l'acheteur ; plus des droits de péages pour les véhicules des visiteurs, et pour le lavage des véhicules de transport des animaux ;
- en dépenses : le loyer annuel au propriétaire du marché ; les charges de remboursement des emprunts contractés pour les investissements ; les charges de personnel (un directeur, un chef-animateur de ventes et une assistante, plus des vacataires les jours de marché – secrétariat-comptabilité, conduite des animaux et nettoyage) ; les charges diverses et achats externes, dont l'assurance.

¹² Ce mode de gouvernance et de souscription au capital est celui qui prévaut dans les autres marchés au cadran.

Le comptes prévisionnels présentés par les promoteurs peuvent être résumés ainsi :

Pour le syndicat mixte propriétaire :

Charges de remboursement d'emprunt 21.250 €

(236.300 € sur 15 ans à 4 %)

Recettes en provenance de la SAS : loyer 21.250 €

Pour la SAS de gestion : sur la base d'animaux de 800 € de valeur unitaire

Intitulé	Année courante	Année 5
Nombre d'animaux	15 000	22 000
MARGE COMMERCIALE (2,5%)	300 000	440 000
<i>Véhicule visiteurs</i>	6 248	15 000
<i>Station de lavage</i>	3 000	6 000
<i>Assurance animaux / Marché</i>	7 500	10 996
<i>Loyer Bar Restaurant</i>	7 500	7 500
MARGE SUR PRODUCTION ANNEXES	24 248	39 496
MARGE GLOBALE	324 248	479 496
- Charges Externes & autres Achats	77 699	94 409
<i>LOYER SYNDICAT MIXTE</i>	21 250	21 250
<i>Autres charges externes</i>	56 449	73 159
VALEUR AJOUTEE	246 549	385 087
- Personnel	189 180	225 264
- Impôts & taxes (hors IS)	3 000	7 000
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	54 369	152 823
- Dotations aux amortissements	34 107	34 107
RESULTAT D'EXPLOITATION	20 262	118 716
- Charges financières	24 040	14 561
<i>Prêt investissement</i>	8 978	7 668
<i>Frais financiers ligne Crédit</i>	14 966	6 840
<i>Divers frais financiers</i>	96	53
RESULTAT COURANT	- 3 778	104 155
+ Produits exceptionnels	17 540	17 540
RESULTAT AVANT IMPOT	13 762	121 695
- Impôt sur les sociétés		33 034
RESULTAT NET	13 762	88 661

Source : Dossier, modifié par rapporteur

3.2. Observations sur les comptes

3.2.1. Les comptes prévisionnels du Syndicat mixte.

Pour le Syndicat propriétaire : sous réserves de l'obtention des concours en capital et des diverses subventions prévues, ces comptes n'appellent pas de remarques¹³, pourvu naturellement que le gestionnaire du marché paie le loyer convenu, qui sert à rembourser l'emprunt contracté pour faire les travaux (voir ci-dessous).

Le rapporteur souhaite cependant appeler l'attention sur le fait que la constitution de ce syndicat et ses relations avec la commune de Mauriac doivent être étudiées précisément sous trois aspects :

- a) Aujourd'hui, le terrain et les installations du marché de Mauriac appartiennent en propre à la commune de Mauriac. Ils sont d'ailleurs exploités en régie directe. Les nouvelles installations financées par le syndicat (les installations du marché au cadran et les modifications apportées au parc acheteur) et la SAS gestionnaire (le nouveau parc vendeur) viendront ainsi compléter ou rénover ces installations existantes. L'ensemble des bâtiments et des équipements, anciens et nouveaux, est traité comme s'il constituait un ensemble unique, qui sera mis à disposition de la SAS contre paiement d'un loyer au seul syndicat mixte. Il semble qu'il y ait là une certaine imprécision qu'il serait nécessaire de lever.
- b) Se pose également la question du devenir de ces investissements une fois les emprunts remboursés : reviennent-ils à la commune de Mauriac, comme cela a été évoqué devant le rédacteur de ce rapport, sont-ils rachetés par la commune ou bien restent-ils partagés entre les trois partenaires, et pendant combien de temps ?
- c) La commune de Mauriac a manifesté son intention d'étudier et de réaliser un projet de pose de panneaux photovoltaïques sur les toits du marché. Il conviendra de résoudre la question de la propriété du toit et de la répartition des dépenses d'investissements pour cette réalisation éventuelle, et des recettes qu'elle procurera. On verra plus loin que cet investissement pourrait conditionner la rationalité de l'ensemble du projet de transformation.

Recommandation n°1 : Etudier et préciser le statut, les relations et le devenir des investissements réalisés ou à réaliser par les trois partenaires : la commune de Mauriac pour les terrains et les bâtiments existants, le syndicat mixte pour les installations du marché au cadran et les parcs acheteurs, et la SAS de gestion pour le parc vendeurs.

Lors de la réunion du 15 mars 2012 à la Préfecture du Cantal, il a été annoncé que la convention de constitution du Syndicat mixte, écrite notamment suite aux observations et recommandations des services régionaux compétents de la direction

¹³ Le Maire de Mauriac a confirmé lors de la réunion du 15 mars 2012 que la ville de Mauriac prendrait à sa charge les frais de personnel de tenue et de contrôles des comptes, et de gestion administrative du Syndicat (organisation des réunions et des délibérations).

générale des collectivités locales, qui avait été adoptée par le Conseil général du Cantal et était en cours de signature par les différents partenaires, répondait aux questions soulevées par le rapporteur. Elle prévoit ainsi que c'est désormais le syndicat mixte qui est le seul propriétaire des installations du marché et le seul détenteur du service public du marché au cadran, à charge pour lui d'en déléguer la fonction à une société de gestion, après appel à la concurrence.

3.2.2. Les comptes prévisionnels de la SAS gestionnaire

Le dossier de présentation du projet présente les comptes d'exploitation et de bilan prévisionnels pour cinq ans, en prenant comme hypothèse l'ouverture du nouveau marché en novembre 2012. Ils sont présentés ci-dessus en page 19.

Plusieurs points devraient sans doute être revus et précisés :

- L'assurance des animaux : le prélèvement de 0,50 € par animaux est compté en « produits » et intégré dans le chiffre d'affaires de la SAS. Par contre il ne semble pas que figure la charge correspondante, qui devrait, surtout les premières années, correspondre à la constitution d'une provision, puisque les fonds ainsi collectés doivent permettre de dédommager les vendeurs ou les acheteurs en cas d'incidents sur les animaux pendant qu'ils sont sous la responsabilité de la SAS. Il n'est en effet pas prévu de souscrire une police d'assurance spécifique pour couvrir ces risques.

Cette omission aboutit à un gonflement du résultat net à hauteur du montant des prélèvements encaissés.

- Les dépenses d'assurance figurant dans les « autres charges externes » ne couvrent pas le risque de perte de chiffre d'affaires en cas d'arrêt de l'exploitation du fait d'un sinistre. Il en résulte une sous-estimation de ce poste, à réévaluer.
- Le montant des charges externes, non compris la location (elle-même calculée au plus juste puisque limitée au remboursement des emprunts contractés par le Syndicat mixte propriétaire) paraît insuffisant : selon les estimations, il représente environ 15 % de la marge brute du marché. Or, dans des marchés comparables ce pourcentage est d'environ 35 %, c'est-à-dire plus du double.

Nous y reviendrons.

Mais, bien entendu, ce qui conditionne l'équilibre de ces comptes, ce sont les hypothèses que l'on retient en matière de nombre et de valeur des animaux apportés au marché puisque c'est le prélèvement de 2,5 % sur la valeur de l'ensemble qui constitue la recette essentielle de la SAS de gestion.

Ces hypothèses sont traitées dans la partie suivante.

4. Les apports au marché.

Pour estimer le nombre des animaux susceptibles d'être apportés au futur marché au cadran de Mauriac, nous adopterons une approche quantitative, c'est-à-dire fondée sur le nombre d'animaux disponibles dans la zone géographique du marché, et sur une estimation de son attractivité, en comparant notamment avec certains autres marchés comparables, et en replaçant le futur du marché de Mauriac au sein de la filière bovine du Massif Central, en particulier de l'élevage allaitant producteur de broutards aujourd'hui essentiellement destinés à l'exportation. C'est d'ailleurs cette approche qui a été également retenue par les promoteurs du marché.

4.1. Analyse quantitative.

4.1.1. Les données des promoteurs du marché

Suite aux premiers travaux conduits pour ce rapport, les professionnels promoteurs du marché au cadran (c'est-à-dire les dirigeants d'ELVEA 15-63, dont Mme Michèle CHASTAN, qui assume désormais le fonction de présidente de la SAS de gestion) ont affiné leurs calculs du potentiel d'animaux susceptibles d'être apportés au marché de Mauriac, et fait des comparaisons avec la situation du marché d'Ussel.

Les hypothèses retenues sont les suivantes¹⁴ : la zone de chalandise est divisée en trois cercles concentriques de 30, 50 et 80 km de rayon, où l'on recense le nombre de vaches allaitantes. Pour calculer le nombre de broutards potentiels on applique des coefficients forfaitaires correspondant d'une part à la mortalité (6 %), d'autre part aux animaux gardés pour le renouvellement des troupeaux (15 %)¹⁵, ce qui donne un nombre de broutards destinés à être commercialisés annuellement correspondant à 80 % ($0,94 \times 0,85 = 0,799$) des effectifs de vaches allaitantes de l'année.

Les données fournies par les EDE du Cantal et des départements limitrophes¹⁶, aboutissent aux effectifs suivants : un nombre total de vaches allaitantes dans un rayon de 80 km de 146.582 VA, donnant un potentiel de 117.201 broutards¹⁷.

La comparaison avec la situation actuelle du marché au cadran d'Ussel est faite en considérant un total de vaches allaitantes dans la zone des 80 km limité aux seules vaches de race Limousine, et originaires du seul département de la Corrèze, soit un effectif de 82.770 VA, ce qui donne un effectif potentiel de broutards de 66.133.

Le nombre moyen 2008-2010 de broutards apportés au marché d'Ussel est de 10.851, soit un taux d'apport de 16,4 % par rapport aux broutards estimés produits et de 13,1 % par rapport aux effectifs de VA pris en compte.

En appliquant ces pourcentages au nombre de broutards estimés produits dans la zone de Mauriac, on obtient une estimation des apports au marché de 19.200 broutards, soit un niveau supérieur aux 15.000 têtes nécessaires pour faire fonctionner le nouveau marché au cadran.

¹⁴ Elles sont détaillées en annexe n °5

¹⁵ Ce qui revient à dire que 100 vaches allaitantes produisent annuellement 94 descendants viables, 14 gardés pour le renouvellement du troupeau et 80 (79,9) commercialisés ensuite dans la filière.

¹⁶ Corrèze, Lot, Puy-de-Dôme.

¹⁷ Dans le document des promoteurs figurant en annexe, le total indiqué est de 115.800

**Apports de broutards sur le marché de Mauriac, en fonction de la distance au marché –
Comparaison avec le marché d'Ussel (Données ELVEA 15-63)**

	Distance temps	Effectifs vaches nourrices 2009	Production de broutards totale	Ratio prod broutard / eff VN	Apports moyens broutards 2008-2010	Ratio Apports/ Broutards	Ratio Apports/VN
Marché de Mauriac	0 à 30 km	29 779	23 793	79,9 %		10%	8%
	30 à 50 km	34 047	27 204	79,9 %			
	50 à 80 km	82 756	66 122	79,9 %			
	Total	146 582	117 119	79,9 %	5 267	4,5 %	3,6 %
Marché d'Ussel	0 à 30 km						
	30 à 50 km						
	50 à 80 km						
	Total	82 770	66 133	79,9 %	10 851	16,4 %	13,1 %

Source : ELVEA 15-63, d'après EDE 15, 19, 46, 63

Dans un deuxième temps, ces données sont utilisées pour simuler des apports en provenance des souscripteurs en appliquant des taux de participation au marché en proportion d'éleveurs souscripteurs parmi les éleveurs, puis en proportion du nombre d'animaux apportés au marché par souscripteur selon les distances au marché. Les bases de départ sont les suivantes :

- pour le pourcentage de souscripteur par zone :
 - o zone 0 - 30 km : 45 %
 - o zone 30 - 50 km : 25 %
 - o zone 50 - 80 km : 5 %
- pour le pourcentage d'apports d'animaux :
 - o zone 0 - 30 km : 80 %
 - o zone 30 - 50 km : 70 %
 - o zone 50 - 80 km : 60 %

En considérant que ces pourcentages s'appliquent à des exploitations « moyennes », c'est-à-dire que la taille moyenne des troupeaux est identique dans les différentes zones d'éloignement à Mauriac, on obtient les apports potentiels suivants :

Apports de broutards sur les marchés, en fonction de la distance kilométrique au marché et des taux de souscription au marché (source ELVEA 15-63)						
	Distance en Kilomètres	Eff vaches nourrices	Production de broutards totale (80 %)	Ratio souscripteurs par zone	Ratio apports par souscripteur	Apports broutards potentiels
Marché de Mauriac	Moins de 30 Km	29 779	23 793	45%	80%	8 566
	de 30 à 50 Km	34 047	27 204	25%	70%	4 761
	de 50 à 80 Km	82 756	66 122	5%	60%	1 984
	Total	146 582	117 119			15 310
Marché d'Ussel (Race Limousine, or. Corrèze)	Moins de 30 Km	18 410	14 710	45%	80%	5 295
	de 30 à 50 Km	10 725	8 569	25%	70%	1 500
	de 50 à 80 Km	53 635	42 854	5%	60%	1 286
	Total	82 770	66 133			8 081

On constate que cette hypothèse donne un résultat satisfaisant pour Mauriac puisqu'elle permet d'atteindre les 15.000 broutards. Et de plus elle apparaît comme un hypothèse « conservatrice » puisqu'elle aboutit à un chiffre pour Ussel qui est inférieur aux données observées (10.851, voir ci-dessus)¹⁸.

4.1.2. Les données issues de la BDNI.

A la demande du rapporteur, le service régional d'information statistique et économique (SRISE) de la DRAAF d'Auvergne a pu élaborer, en liaison avec la DDT du Cantal, un décompte des vaches allaitantes-nourrices et des broutards produits dans les exploitations classées par zones de distances aux marchés au cadran qui les concernent. Nous avons retenu les trois marchés les plus voisins, **tous au cadran**, et qui commercialisent des broutards issus d'exploitations et vers des destination comparables à celles des broutards du Cantal : Ussel (spécialisé en broutards et croisés de race limousine), Châteaumeillant (broutards et croisés charolais) et St-Christophe-en-Brionnais (broutards et croisés charolais).

Les tableaux suivants indiquent les effectifs de vaches nourrices présentes et de broutards produits (c'est-à-dire sortis des élevages pendant une année) **en 2009** dans des rayons respectifs de 30 km, 30 à 50 km et 50 à 80 km, reprenant ainsi les zones de distances retenues par les promoteurs du marché au cadran de Mauriac. Nous les comparons avec les effectifs annuels de broutards apportés sur chacun de ces marchés, en prenant la moyenne des trois années 2008-2010.

¹⁸ Nous pensons que l'hypothèse qui consiste à limiter les apports potentiels sur le marché d'Ussel aux seuls broutards de race Limousine ou croisés Limousins et originaires du département de la Corrèze est exagérément limitative, ce qui permet de présenter des pourcentages d'apports au marché supérieurs à la réalité.

Les résultats sont les suivants :

Un potentiel existant ...

Apports de broutards sur les marchés, en fonction de la distance kilométrique au marché							
	Distance en Kilomètres	Eff vaches nourrices 2009	Production de broutards totale	Ratio prod broutard / eff VN	Apports moyens broutards 2008-10	Ratio Apports/ Broutards	Ratio Apports/ VN
Marché de Mauriac	Moins de 30 Km	33 393	29 497	88%		8%	6%
	de 30 à 50 Km	49 015	34 208	70%			
	de 50 à 80 Km	141 852	92 352	65%			
	Total	224 260	156 057	70%	5 267	3%	2%
Marché d'Ussel	Moins de 30 Km	23 339	12 676	54%		24%	15%
	de 30 à 50 Km	51 251	32 473	63%			
	de 50 à 80 Km	181 120	110 509	61%			
	Total	255 710	155 658	61%	10 851	7%	4%
Marché de Chateameillant	Moins de 30 Km	51 448	29 361	57%		28%	15%
	de 30 à 50 Km	80 440	43 743	54%			
	de 50 à 80 Km	197 865	102 358	52%			
	Total	329 753	175 462	53%	20 142	11%	6%
Marché de St Christophe en Brionnais	Moins de 30 Km	64 608	52 860	82%		10%	7%
	de 30 à 50 Km	99 179	67 459	68%			
	de 50 à 80 Km	167 293	109 174	65%			
	Total	331 080	229 493	69%	12 233	5%	4%

Source : BDNI 2009

Les chiffres des effectifs d'animaux (vaches nourrices et broutards produits) sont naturellement plus importants que ceux figurant dans le dossier : le nombre de vaches nourrices comprend des effectifs de toutes les races allaitantes et de toutes les communes à distance, quelque soit leur département.

La première différence correspond au taux de production de broutards par rapport aux effectifs de vaches allaitantes : au lieu du taux moyen théorique de 80 % on constate des taux variant de 53 % (zone de Châteameillant) à 70 % (zone de Mauriac ou de St Christophe-en-Brionnais), la zone d'Ussel se situant à un niveau intermédiaire (61 %). Nous pensons que ces taux correspondent bien à la réalité, la production effective étant également constituée de mâles ou de génisses d'élevage, destinés à l'engraissement, ainsi qu'aux renouvellements¹⁹.

Pour les deux marchés les plus comparables à la situation de Mauriac, c'est-à-dire Châteameillant et Ussel²⁰, les moyennes des ratios d'apports de broutards au

¹⁹ Dans une note de présentation de la production bovine du Cantal, le groupe coopératif Altitude estime ainsi la production de broutards de 1 à 15 mois à 111.000 têtes, issues de 154.500 vaches nourrices allaitantes soit un taux de 71,8 %

²⁰ Le marché de St-Christophe-en-Brionnais est à part car il commercialise beaucoup plus de bovins maigres et gras que de broutards.

marché par rapport au nombre de broutards produits ou au nombre de vaches nourrices sont de l'ordre respectivement de 26 % et de 15 % pour les élevages se situant à une distance inférieure à 50 km, et de 9 % et 5 % pour l'ensemble des élevages se situant à moins de 80 km des marchés, ce qui semble constituer la distance maximale d'attraction raisonnable d'un marché au cadran.

Si l'on applique ces taux aux élevages susceptibles d'alimenter le marché de Mauriac, le nombre de broutards potentiels est compris entre les chiffres suivants :

- Calcul à partir de la production de broutards : environ **15.300 têtes** (16.500 - 14.050) ;
- Calcul à partir des effectifs des vaches allaitantes : environ **12.000 têtes** (12.350 - 11.200)²¹.

L'objectif de 15.000 broutards fixé comme point de départ de l'activité du marché, et qui constitue d'ailleurs le plancher pour l'équilibre des comptes prévisionnels, peut donc être considéré comme atteignable, même si rien n'est acquis.

Mauriac possède en effet quelques caractéristiques favorables comparées aux autres marchés pris comme référence :

- l'orientation dominante des élevages vers la production de broutards, qui conduit au taux de production de broutards le plus élevé (70 %) des zones d'attraction des marchés comparables voisins ;
- la concentration relative des élevages autour de Mauriac : près de 20 % des broutards sont produits à moins de 30 km, et 40 % à moins de 50 km, alors qu'ils sont seulement 8 et 30 % pour les mêmes distances relatives à Ussel.

	Marché de Mauriac			Marché d'USSEL			Marché de Châteaumeillant			Marché de St Christophe en Brionnais		
	Distance kilomètres			Distance kilomètres			Distance kilomètres			Distance kilomètres		
	0 à 30 km	30 à 50 km	50 à 80 km	0 à 30 km	30 à 50 km	50 à 80 km	0 à 30 km	30 à 50 km	50 à 80 km	0 à 30 km	30 à 50 km	50 à 80 km
Broutards	18,9%	21,9%	59,2%	8,1%	20,9%	71,0%	16,7%	19,1%	58,3%	23,0%	29,4%	47,6%
Vaches Nourrices	14,9%	21,9%	63,3%	9,1%	20,0%	70,8%	15,6%	24,4%	60,0%	19,5%	30,0%	50,5%

²¹ A noter que les chiffres du marché de St Christophe en Brionnais donnent des estimations encore plus faibles, qui tiennent au fait que ce marché se situe dans une région où la production de « maigres » est plus importante en proportion, au détriment des broutards (21.450 animaux en moyenne sur les trois années 2008-2010). Par ailleurs ce marché s'est transformé en marché au cadran, pour les seuls broutards et bovins maigres, en 2009, et est donc en phase de montée en régime. Il a vu ainsi passer les effectifs de broutards suivants ces dernières années : 2008 : 7.159 ; 2009 : 10.179 ; 2010 : 19.362 ; 2011 : 21.425. Sur la base de ce dernier chiffre, il montre des ratios d'apports de broutards de 9 % du nombre de broutards et de 6,5 % du nombre de vaches nourrices qui le mettent au niveau moyen des deux autres marchés.

... Mais en partie en concurrence avec Ussel ...

Comme on le voit sur la carte qui figure en annexe 6, il existe d'importantes zones de recouvrements entre les périmètres des deux marchés d'Ussel et de Mauriac. Le tableau ci-dessous donne le détail des effectifs concernés (source : SRISE Auvergne d'après BDNI 2009).

Situations de recouvrement des marchés de Mauriac et d'Ussel		
Prélèvements potentiels sur les parties communes équidistantes des 2 marchés (distance de parcours identiques)		
Distance Kilomètres	Eff vaches nourrices 2009	Production de broutards totale
Moins de 30 Km	1 830	1 127
de 30 à 50 Km	8 548	5 045
de 50 à 80 Km	38 914	20 991
Total	49 292	27 163
Prélèvements potentiels sur les parties communes non équidistantes		
Marché le plus proche	Eff vaches nourrices 2009	Production de broutards totale
Mauriac	47 169	40 125
Ussel	41 386	22 674
Total	88 555	62 799
Total général	137 847	89 962

Sur les 89.962 broutards produits dans les zones de chalandise des deux marchés, 27.163 sont à équidistance des deux marchés (donc peuvent se rendre à l'un ou l'autre), 40.125 sont plus proches du marché de Mauriac et seulement 22.163 plus proches d'Ussel. En supposant que dans les zones équidistantes les animaux se répartiront par moitié entre les deux marchés et que dans les autres zones la répartition se fera en faveur du marché le plus proche, et en appliquant aux effectifs de broutards ainsi concernés les ratios d'apports aux marchés calculés ci-dessus, on peut estimer que sur le potentiel de 8.100 broutards de ces zones communes, 4.850 iront vers Mauriac et 3.250 vers Ussel. **Ce qui donne un chiffre d'apport total estimé de 12.050 broutards pour Mauriac²².**

²² En partant d'un apport moyen estimé de 15.300 broutards (voir ci-dessus page 25) diminué de 8.100 et augmenté de 4.850. L'application du même calcul au marché d'Ussel donne une estimation d'apports de 9.160, pour une réalisation moyenne constatée de 10.851, ce qui montre le risque de concurrence entre les marchés qui ne pourra être combattu que par une spécialisation renforcée de chaque marché autour de ses races locales, Limousine pour Ussel, Salers et Aubrac pour Mauriac.

... Qui exigera une forte mobilisation.

En effet, si l'on applique aux effectifs de broutards produits issus de la BDNI les coefficients d'apports par souscripteurs et par zones que se proposent d'atteindre les promoteurs du marché (voir tableau suivant) on obtient un apport potentiel de 19.400 broutards, qui conforte le projet. Il faut cependant remarquer que ces coefficients traduisent et renforcent l'effet positif de la concentration des effectifs autour du marché de Mauriac : en effet le chiffre calculé pour le marché d'Ussel est supérieur de 25 % à la réalité (13.561 au lieu de 10.851), et il en est de même des apports calculés pour Châteaumeillant (+ 6 %) et plus encore pour St Christophe-en-Brionnais (plus du double).

C'est dire que le succès du projet reposera sur une attractivité réelle du marché supérieure à celle constatée aujourd'hui à Ussel, et même à Châteaumeillant.

Apports de broutards sur les marchés, en fonction des ratios d'apports par souscripteurs et de la distance kilométrique au marché						
	Distance en Kilomètres	Eff vaches nourrices 2009	Production de broutards totale	Ratio souscripteurs par zone	Ratio apports par souscripteur	Apports broutards potentiels
Marché de Mauriac	Moins de 30 Km	33 393	29 497	45%	80%	10 619
	de 30 à 50 Km	49 015	34 208	25%	70%	5 986
	de 50 à 80 Km	141 852	92 352	5%	60%	2 771
	Total	224 260	156 057			19 376
Marché d'Ussel	Moins de 30 Km	23 339	12 676	45%	80%	4 563
	de 30 à 50 Km	51 251	32 473	25%	70%	5 683
	de 50 à 80 Km	181 120	110 509	5%	60%	3 315
	Total	255 710	155 658			13 561
Marché de Châteaumeillant	Moins de 30 Km	51 448	29 361	45%	80%	10 570
	de 30 à 50 Km	80 440	43 743	25%	70%	7 655
	de 50 à 80 Km	197 865	102 358	5%	60%	3 071
	Total	329 753	175 462			21 296
Marché de St Christophe en Brionnais	Moins de 30 Km	64 608	52 860	45%	80%	19 030
	de 30 à 50 Km	99 179	67 459	25%	70%	11 805
	de 50 à 80 Km	167 293	109 174	5%	60%	3 275
	Total	331 080	229 493			34 110

Source : BDNI 2009 et calculs du rapporteur

Il semble donc plus raisonnable d'envisager un équilibre de gestion du marché en y attirant également les animaux dits maigres, c'est-à-dire essentiellement des vaches de réforme et des animaux destinés directement à l'abattoir, catégorie de fait peu présente dans les productions locales, souvent commercialisée en direct par les organisations de producteurs sous signes de qualité.

Bien entendu, l'attraction du marché repose et reposera sur un nombre important de déterminants qui ne dépendent pas seulement de la distance géographique ou routière, mais aussi de l'attractivité « culturelle » (les échanges qu'on y fait et les informations qu'on y recueille sont-ils positifs, conviviaux, porteurs de progrès et de dynamiques) et commerciale (le vendeur et l'acheteur y trouvent-ils leur intérêt) que sauront développer les animateurs (et gestionnaires) du marché.

On doit également souligner que le nombre de 20.000 têtes par an espéré dès le 4^{ème} exercice et l'objectif final de 22.000 têtes par an apparaissent très difficiles à atteindre dans les conditions actuelles d'attractivité des marchés comparables.

Recommandation n° 2 : L'objectif de 15.000 broustards par an apportés sur le marché au cadran de Mauriac, et plus encore son augmentation à 22.000 têtes annuelles, ne pourront être atteints que par un effort d'animation et de promotion qui rendront le marché plus attractif que les marchés existants comparables. Il est donc indispensable de prévoir dès le lancement la possibilité de vendre au marché des animaux dits « maigres », notamment des vaches, et des chevaux, et de concevoir une animation propre à ces animaux.

4.2. Influence sur les comptes prévisionnels du marché. Autres ressources.

La difficulté à atteindre l'objectif de 15.000 têtes au prix de 800 € rend indispensable de regarder quelles sont les autres ressources qui peuvent être mobilisées par la société de gestion du marché. Le compte prévisionnel envisage d'ores et déjà les droits de péages sur les véhicules des visiteurs et de la station de lavage.

Dans le compte d'exploitation prévisionnel ne figurent pas un certain nombre d'autres ressources possibles pour la SAS de gestion :

- le restaurant du marché, aujourd'hui loué pour un montant d'environ 7.500 €. Le produit de cette location reviendra à la SAS. On peut envisager une gestion directe par la SAS qui permettrait de bénéficier des revenus tirés de cette activité, notamment à l'occasion des foires et événements spéciaux organisés au cours de l'année (dont le concours annuel de la Salers)²³.
- Les événements spéciaux
- La commercialisation de chevaux : la production de chevaux est traditionnelle en Cantal, de la part d'éleveurs de bovins, la coexistence des deux types d'animaux permettant une valorisation plus complète de l'herbe. Le marché de Mauriac en voit passer environ 200 à 300 par an ces dernières années. Ce nombre devrait pouvoir être augmenté par une animation ciblée.

4.2.1. Peut-on envisager l'augmentation des tarifs du marché?

Avec un tarif de 2,50 % par tête de bovin vendu (dont 1,75 % à la charge du vendeur et 0,75 % à celle de l'acheteur), le marché de Mauriac sera au niveau maximal pratiqué sur les marchés au cadran. Les tarifs sont de 2,40 % à Ussel (1,50 + 0,90), 2,10 % (1,30 + 0,80) à Châteaumeillant, de 2 % (1,25 + 0,75) à St-Christophe, Corbigny et à Moulins-Engilbert. Il faut d'ailleurs y ajouter le paiement de l'assurance à l'animal (0,5 €, réparti à égalité entre vendeur et acheteur), et, les premières années, la souscription obligatoire au capital du marché à raison de 0,5 % de la valeur des ventes et 0,05 % de la valeur des achats dans la limite de 10 parts de

²³ La buvette-restaurant du marché de Châteaumeillant dégage ainsi une marge brute de l'ordre de 20.000 € (39.000 € de recettes et 15.500 € d'achats en 2010)

100 € par actionnaire.

Le coût pour les éleveurs vendeurs sera donc non négligeable, comparé notamment à la commercialisation actuelle, qui se fait majoritairement à la ferme, c'est-à-dire sans frais de transports apparents à leur charge.

4.2.2. Comptes révisés

Nous avons donc procédé à une révision des comptes d'exploitation de la société de gestion du projet, sur la base de nos propres estimations, en référence notamment avec les données obtenues d'autres marchés, et en partant des hypothèses suivantes :

- maintien des apports au marché à hauteur de 15.000 animaux de 800 kg, procurant donc une recette brute de 300.000 € ;
- prise en compte de la location-gérance du restaurant et d'évènements spéciaux dont le produit passe de 10.000 € à 15.000 € en 5^{ème} année ;
- maintien des autres recettes annexes (péages, lavages)
- estimation des charges autres que la location à 30 % des recettes brutes, soit 98.000 €
- estimation des dépenses de personnel à 150.000 € au lieu de 180.000 €
- mise en provisions de la moitié des recettes de l'assurance des animaux.

Les comptes d'exploitation ainsi révisés sont présentés en annexe 6. Ils permettent d'envisager un équilibre final du compte d'exploitation avec un résultat net faiblement positif qui dépend notamment de la maîtrise stricte des dépenses, du maintien à un taux bas du coût des emprunts de trésorerie, et des souscriptions au capital de la société de gestion.

Au demeurant il n'est pas indispensable que le Marché au cadran doive rémunérer ses actionnaires, mais au moins ne faut-il pas qu'il leur coûte et faut-il qu'il assure la liquidité des actions permettant aux éleveurs (et négociants) de se retirer dans des conditions satisfaisantes.

Recommandation n°3 : Procéder à une révision des comptes prévisionnels à partir d'exemples d'autres marchés, tant pour les charges courantes et les frais de personnel, que pour les recettes (inclusion du restaurant et d'évènements spéciaux).

5. Approche qualitative : quelles rationalités à un marché au cadran de bovins à Mauriac ?

5.1. Un coût du service rendu par le marché au cadran compensé par les prix obtenus.

Nous avons fait procéder à une comparaison semaine par semaine des cotations officielles régionales établies par le Service des nouvelles du marché (SNM-FranceAgriMer) et des prix obtenus sur deux marchés au cadran spécialisés dans les animaux des catégories considérées : il s'agit, pour des broutards charolais mâles U de 350 kg de la cotation régionale de Dijon et des prix au marché au cadran de Châteaumeillant, et, pour les broutards limousins, de la cotation de Limoges et des prix du marché au cadran d'Ussel. **Les prix pratiqués sur les marchés sont, en moyenne non pondérée par les quantités, supérieurs de 1,438 % à Châteaumeillant et de 2,07 % à Ussel, comparés aux cotations régionales correspondantes.**

Le coût des services apportés par le marché (2 % du prix pour les vendeurs) devrait donc être pratiquement compensé par l'avantage de prix obtenu. Or, ces services sont importants pour les éleveurs vendeurs et donc pour l'élevage du Cantal : par-delà l'établissement d'une cotation spécialisée pour les animaux typiques de cette zone d'élevage, s'inscrivant dans un réseau de places de cotations spécialisées dans les broutards français (voir ci-dessous point 5.2), la garantie et l'instantanéité du paiement, la rencontre avec d'autres éleveurs et la comparaison entre animaux, permettant le partage des connaissances et des expériences technico-économiques, et donc l'amélioration de la qualité de l'élevage.

5.2. La constitution d'un réseau de cotations

La caractéristique principale d'un marché au cadran est de fournir une cotation instantanée, publique et transparente des animaux présentés et commercialisés sur le marché. De ce point de vue, le marché au cadran représente une amélioration par rapport au marché traditionnel de gré à gré, dans lequel la cotation est issue d'une commission de cotation qui reflète des opinions établies par les intervenants sur la marché et dont les modes d'appréciation peuvent varier en fonction de l'expérience, de la situation et de l'évolution du marché en termes d'offre et de demande, etc. ...

La problématique des cotations est particulièrement sensible dans les filières agricoles, car elle est au centre des débats sur le partage de la valeur ajoutée entre les différentes parties prenantes, ainsi que sur les évolutions des prix relatifs entre la production et le consommateur. Le gouvernement a ainsi créé en 2010 un observatoire des prix et des marges chargé de collecter et d'analyser les données disponibles aux différents stades des filières. Plus récemment, dans le secteur de l'élevage bovin il a instauré l'établissement de cotations pour les marchés des viandes²⁴ qui prévoit notamment la prise en compte des cotations des animaux vivants.

Aujourd'hui, il existe de fait une sorte de réseau de marchés au cadran installés dans

²⁴ Voir décret n°2012-175 du 6 février 2012 relatif au dispositif d'établissement des cotations pour les marchés des viandes et des œufs.

les grandes zones d'élevage allaitant que sont le grand Massif central et la région Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées) : du Nord au Sud : Moulins-Engilbert (Nièvre), St-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire), Châteaumeillant (Cher), Ussel (Corrèze), et Rabastens-de-Bigorre (Pyrénées-Atlantique). On peut y ajouter Sancoins (Cher) qui vient d'installer un marché à la criée. Tous sont des marchés spécialisés dans les brouards.

Ils ajoutent également une spécificité particulière en ce qui concerne la race des animaux et donc leurs types et conformations : c'est ainsi que les marchés de Châteaumeillant, Moulins-Engilbert, et St-Christophe traitent principalement des animaux de race Charolaise ou des croisés charolais, que Ussel traite des animaux de race ou croisés Limousine et que Rabastens-de-Bigorre est spécialisé en animaux de race ou croisés Blonde d'Aquitaine.

Pour sa part, Mauriac se situe au cœur du berceau de la race Salers et proche de celui de la race Aubrac. Ces races donnent des animaux plus rustiques et de conformation plus légère que celles des autres grandes races de bovins à viande. Cette caractéristique du marché de Mauriac permettrait de compléter le réseau et de couvrir tous les types d'animaux produits par l'élevage allaitant français. Par ailleurs l'expérience semble montrer que les animaux sont mieux valorisés dans un marché spécialisé, les acheteurs disposant ainsi dès le départ d'une information pertinente sur les types d'animaux qui seront présentés à la vente.

Il faut cependant noter qu'en application de la Loi de modernisation agricole de juillet 2010 et du décret du 6 février 2012 relatif au dispositif d'établissement des cotations pour les marchés des viandes, qui impose notamment la réalisation de cotations pour les bovins vivants maigres y compris les brouards, l'interprofession bovine n'a pas, à ce stade, retenu les cotations établies par les marchés au cadran, préférant retenir des prix constatés et vérifiables à la sortie des centres de rassemblements. Il reste donc aux marchés concernés à s'organiser pour certifier, diffuser et mettre à disposition les données de prix issues de leurs activités.

Recommandation n° 4 : Mobiliser l'interprofession pour faire reconnaître l'intérêt et officialiser un réseau de cotations au cadran des brouards de races à viande françaises.

Conclusions

La diminution constatée de l'activité du marché aux bestiaux de gré à gré de Mauriac s'inscrit dans l'évolution à long terme constatée sur l'ensemble des marchés aux bestiaux de France, qui ont vu leur activité baisser des deux tiers depuis 1988. Elle marque les mutations qui ont affecté tant les élevages et les modes de production de bovins destinés à l'engraissement ou à la consommation, que les modes d'abattage, de commercialisation et de consommation, notamment à l'exportation. Aujourd'hui, les marchés aux bestiaux ne représentent plus que 15 % des bovins mis en marché.

Il est vrai que les marchés au cadran paraissent résister à ce déclin, et même voient augmenter ces trois ou quatre dernières années leur part de marché et le nombre des animaux vendus. Cela tient aux services particuliers qu'ils apportent aux vendeurs (garantie et instantanéité du paiement, transparence des prix, mise en concurrence des acheteurs, prise en charge des animaux) comme aux acheteurs (présentation des animaux, apports nombreux et spécialisés, possibilité de constitution de lots, identification et suivi).

Le projet de transformation du marché de Mauriac en marché au cadran veut s'inscrire dans cette dynamique. Il a des atouts : situation au cœur d'un bassin de production allaitant spécialisé, soutien par des éleveurs et la quasi-totalité des professionnels concernés par la race Salers, intérêt manifesté par les collectivités locales envers un investissement contribuant à maintenir dans l'avenir le dynamisme d'une activité emblématique de l'agriculture du Cantal et de l'Auvergne. D'ores et déjà 145 éleveurs et 12 négociants se sont engagés à devenir actionnaires et participants du nouveau marché²⁵.

Cependant, la comparaison avec les autres marchés comparables, y compris le marché voisin d'Ussel, montre que le potentiel théorique d'animaux pouvant être commercialisés sur le marché est tout juste suffisant, et que **le point d'équilibre minimum nécessaire pour assurer l'équilibre des comptes, soit 15.000 animaux par an (soit près de trois fois le nombre actuel) ne pourra être atteint que si cette mobilisation s'étend et se renforce..**

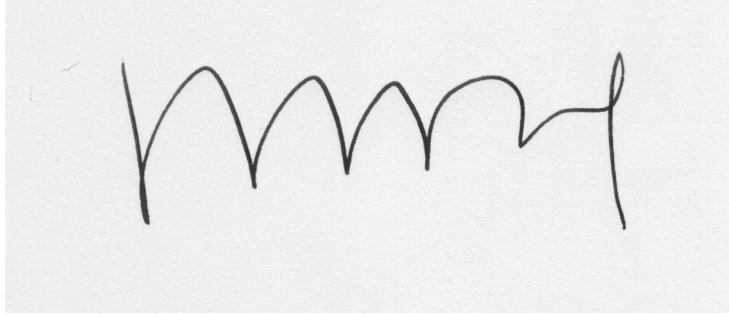
De plus, les prévisions actuelles font état d'une diminution du cheptel allaitant et donc des animaux mis en marché dans les toutes prochaines années.

Il faudra que le nouveau marché au cadran de Mauriac soit plus attrayant sur son périmètre élargi que les marchés comparables. En tout état de cause il faudra élargir le marché à l'ensemble des bovins produits, voire à d'autres animaux, et non pas seulement aux broutards, et développer une animation forte permettant l'utilisation des installations du marché pour des événements spéciaux, voire pour des ventes d'autres produits.

Le comptes d'exploitations prévisionnels doivent donc être affinés pour tenir compte de cette moindre possibilité d'augmentation des apports au marché : du côté des dépenses, en ce qui concerne les charges courantes et les frais de personnel, et du côté des recettes en étudiant plus précisément les possibilités de ressources additionnelles (autres produits, autres activités), sachant que les tarifs prévus sont déjà à la limite commerciale admissible.

²⁵ Ces souscriptions annoncent des apports fermes de 7.200 broutards et des apports potentiels de l'ordre de 10.800 animaux. Il reste donc du chemin à parcourir pour arriver aux 15.000.

Signature de l'auteur

A handwritten signature in black ink on a light gray background. The signature is stylized and cursive, consisting of a series of connected loops and curves that form the name 'Jean-Baptiste DANEL'.

Jean-Baptiste DANEL

Annexes

Annexe 1 : Lettre de mission

arrivé le 5/10



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Directeur du Cabinet

Paris, le 26 SEP. 2011

N/Réf: CI 0626308

à

Monsieur Jacques BRULHET
Vice-Président du Conseil Général
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et des Espaces Ruraux
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Le marché aux bestiaux de Mauriac, dans le Cantal, est en perte de vitesse : 11 000 animaux en 2003, 4 000 en 2011. Afin de structurer les ventes et de voir revenir les volumes, un projet de marché au cadran a été monté, plusieurs partenaires ayant été associés : Conseil Régional, Communauté de communes, élus, éleveurs. Il est notamment envisagé que le marché serve de centre d'allotement en dehors des jours de marché.

Si le projet semble pouvoir favoriser une dynamique locale, il apparaît nécessaire d'analyser la viabilité économique du projet qui à ce jour n'est pas totalement démontrée. C'est pourquoi je souhaite confier au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER), en liaison avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne et la viabilité de la Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires, un travail dont l'objectif sera d'analyser la pertinence économique de ce projet.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir désigner à cet effet un membre du CGAAER. Je souhaite pouvoir disposer d'un rapport d'ici novembre 2011.

Jean-Marc BOURNIGAL

78 rue de Varennes - 75349 PARIS 07 SP - Tél : 01 49 55 49 55

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Organisme	Nom et Fonction
Cabinet du Ministre de l'Agriculture - MAAPRAT	Mme Véronique SOLERE, Conseillère technique
Préfecture du Cantal	M. Marc-René BAYLE, Préfet du Cantal M. Hugues FUZERÉ, Sous-Préfet de Mauriac M. Eddy RAULIN, directeur des affaires interministérielles
MAAPRAT, Direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires - DGPAAT	Mme Claire Le BIGOT, chef du bureau des viandes et productions animales spécialisées
DRAAF d'Auvergne	Mme Claudine LEBON, Directeur M. Pascal LEBRETON, chef du service de l'économie forestière, agricole et des territoires M. Sean HEALY, chef du service d'information statistique et économique Eric MALLET, chef du service alimentation M. Loïc VERNET, chargé de mission au SRISE M. Jean-Luc VIDAL, FranceAgriMer
DDT du Cantal	M. Roger SIEBERT, Directeur M. Boris CALLAND, chef du service d'économie agricole Mme Madeleine BOYER, chargée de mission filières M. Stéphane NUC, chef de la cellule d'information géographique
Commune de MAURIAC	M. Gérard LEYMONIE, Maire, Président de la Communauté de communes de Mauriac M. Jacques LEGUET, Adjoint au maire M. Alain VIDAL, Directeur des services
DATAR - Commissariat à l'aménagement du Massif Central	M. Vincent JUILLET, Chargé de mission
Chambre d'agriculture du Cantal	M. Géraud FRUIQUIÈRE, Vice-Président M. Bernard BERTHELIER, Directeur
Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles - FDSEA	M. Patrick BENEZIT, Président
Chambre d'agriculture d'Auvergne	M. Thierry BOULLEAU, Service interdépartemental pour l'animation du Massif Central - SIDAM
ELVEA 15-63	M. Denis COUSTEROUSSE, président, Mme Michèle CHASTAN, trésorière M. Gilles MALVEZIN, directeur
Groupe Salers Evolution – Herd Book Salers	M. Lionel DUFAYET, Président, M. Bruno FAURE, Directeur

Organisme	Nom et Fonction
Groupe Coopératif ALTITUDE	M. Jean-Pierre CHATEAU, Président M. Jacques ESPINASSE, Directeur général
Syndicat des marchands de bestiaux du Cantal	M. Pierre SABUT, Président M. Jean-Luc LACOMBE, membre du bureau
Fédération française des marchés de bétail vif - FMBV	M. Gilles ROUSSEAU, Président M. Aurélien TÉNÈZE, Directeur
Fédération française des commerçants en bestiaux	M. Gérard POYER, Président M. Hugues BEYLER, Directeur
GAEC du Gour – Duval Père & Fils	MM. Claude et Frédéric DUVAL, éleveurs à Valette (15)

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

BDNI	Base de données nationale de l'identification
CA	Chiffre d'affaires
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CRA	Chambre régionale d'agriculture
DDT	Direction départementale des territoires
DRAAF	Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
EDE	Etablissement départemental de l'élevage (gère la collecte de données de la BDNI au niveau départemental)
ETP	Equivalent temps plein
FAM	FranceAgriMer
FMBV	Fédération des marchés de bestiaux en vif
MAAPRAT	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
PAC	Politique agricole commune
RGA	Recensement général de l'agriculture
SAU	Surface agricole utile (surface des exploitations agricoles et d'élevage)
SRISE	Service régional d'information statistique et économique
SSP	Service de la statistique et de la prospective, MAAPRAT

Annexe 4 : Tableaux et données

Tableau n°1 : Apports sur le marché de Mauriac

<u>Animaux</u>	Bovins	Broutards	Total Bovins	Autres	Total	Part des bovins sur total	Part des Broutards sur Bovins
1983	10 500	22 456	32 956	455	33 411	99	68
1984	10 600	25 870	36 470	1 135	37 605	97	71
1985	10 180	26 059	36 239	574	36 813	98	72
1986	11 869	27 340	39 209	1 906	41 115	95	70
1987	10 563	25 718	36 281	1 448	37 729	96	71
1988	8 524	24 346	32 870	1 539	34 409	96	74
1989	10 000	27 500	37 500	1 800	39 300	95	73
1990	8 000	25 700	33 700	1 900	35 600	95	76
1991	4 000	28 800	32 800	2 000	34 800	94	88
1992	6 400	19 800	26 200	1 900	28 100	93	76
1993	5 800	21 200	27 000	1 800	28 800	94	79
1994	5 100	20 500	25 600	1 600	27 200	94	80
1995	5 200	19 000	24 200	1 300	25 500	95	79
1996	5 100	18 500	23 600	1 500	25 100	94	78
1997	5 100	17 300	22 400	1 100	23 500	95	77
1998	5 100	17 400	22 500	1 000	23 500	96	77
1999	4 952	16 738	21 690	876	22 566	96	77
2000	3 525	12 917	16 442	486	16 928	97	79
2001	2 183	9 529	11 712	457	12 169	96	81
2002	2 613	13 425	16 038	451	16 489	97	84
2003	2 067	12 601	14 668	980	15 648	94	86
2004	1 869	10 458	12 327	467	12 794	96	85
2005	1 973	9 087	11 060	489	11 549	96	82
2006	1 763	9 369	11 132	430	11 562	96	84
2007	1 127	8 043	9 170	459	9 629	95	88
2008	715	5 561	6 276	245	6 521	96	89
2009	1 146	5 826	6 972	236	7 208	97	84
2010	1 286	4 415	5 701	332	6 033	94	77
2011	1 176	4 996	6 172	338	6 510	95	81

Tableau n°2 . Marchés spécialisés en Bovins (année 2010).

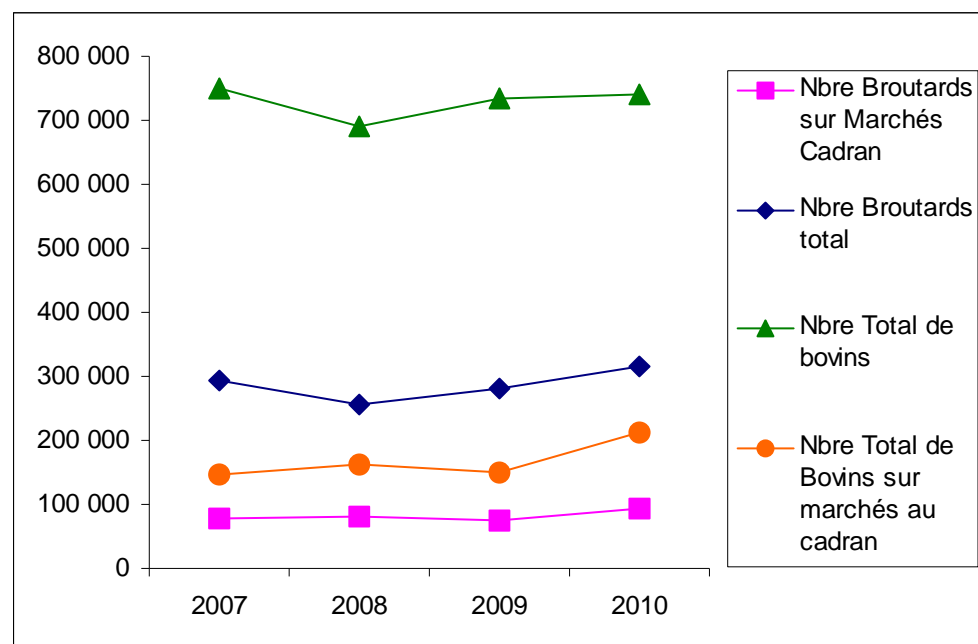
	Gros Bovins de Boucherie	Broutards	Gros Bovins Maigres	Total Bovins 2010	% Broutards sur Bovins
BOURG-EN-BRESSE	26 861	35 885	14 075	76 821	46,71%
CHÂTEAUBRIANT	7 030	37 496	22 421	66 947	56,01%
CHOLET	39 398	15 867	8 680	63 945	24,81%
SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS	11 950	19 362	30 995	62 307	31,08%
LAISSAC	31 955	30 255		62 210	48,63%
MOULINS-ENGILBERT	1 377	31 776	26 802	59 955	53,00%
<i>RABASTENS DE BIGORRE</i>	6 927	24 659		31 586	78,07%
RETHEL	20 198	8 015	2 482	30 695	26,11%
<i>CHÂTEAUMEILLANT</i>	739	20 257	7 056	28 052	72,21%
LEZAY	8 411	16 229	1 921	26 561	61,10%
AGEN	7 691	16 775	1 000	25 466	65,87%
ARRAS	19 074	3 593		22 667	15,85%
SANCOINS	15 457	6 708		22 165	30,26%
LAVAL	5 533	9 712	3 063	18 308	53,05%
CORBIGNY	1 356	5 557	8 162	15 075	36,86%
FOUGERES	4 070		10 815	14 885	0,00%
GUERLESQUIN	6 496	4 929	2 441	13 866	35,55%
<i>USSEL</i>	1 355	10 398	1 343	13 096	79,40%
FORGES-LES-EAUX	6 120	3 340	2 940	12 400	26,94%
ST-YRIEIX-LA-PERCHE	9 532	1 890		11 422	16,55%
PARTHENAY	5 063	2 460		7 523	32,70%
CARENTAN	4 297	2 228	487	7 012	31,77%
LE CATEAU-CAMBRESIS	6 109	302	395	6 806	4,44%
CHOLET	5 938		295	6 233	0,00%
MAURIAC		4 415	1 286	5 701	77,44%
LAMBALLE	5 074		165	5 239	0,00%
Marché > 5.000 bovins	258 011	312 108	146 824	716 943	43,53%
SOLIGNY-LA-TRAPPE	638	1 036	359	2 033	50,96%
ST-PIERRE-SUR-DIVES	802	1 021	374	2 197	46,47%
CHAMBERY	1 869	485		2 354	20,60%
LIEUREY	660	485	213	1 358	35,71%
LANDIVISIAU	2 576	449	185	3 210	13,99%
SAINT-ETIENNE	2 800	437		3 237	13,50%
BOURG-BLANC	4 413		515	4 928	0,00%
CHAROLLES			1 477	1 477	0,00%
MOYON	823		247	1 070	0,00%
SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	430			430	0,00%
TOTAL	273 022	312 108	150 194	739 237	42,22%

Tableau n°3 : Marchés de bovins – Evolution du nombre d’animaux 2005 - 2010

	Total Bovins	Total Bovins	Total Bovins	Total Bovins	Total Bovins	Total Bovins

Source : FMBV, rapports annuels

Tableau n°4 - Part des marchés au cadran



Annexe n°5 : SAS de Gestion : hypothèses d'apports au marché

Afin d'établir quel est le potentiel du futur Marché au Cadran de Mauriac, nous avons défini trois zones de chalandise autour de Mauriac :

- Zone N°1 : 30 km autour de Mauriac (Zone Cantal)
- Zone N°2 : de 30 km à 50 km (Cantal, Corrèze, Puy de Dôme)
- Zone N°3 : de 50 km à 80 km (Cantal, Puy de Dôme, Lot)

Dans ces zones nous avons retenu : les vaches allaitantes de races Salers, Aubrac et Limousines pour le Cantal, de races Salers et Aubrac pour les autres départements.
Les informations collectées sont de sources EDE 15, 63, 46, 19.

Descriptif de carte de zonage ci-jointe :

- Zone N°1 : 29779 VA dont 24000 SI, 1560 Au, 3274 Li
- Zone N°2 : 34047 VA dont 28500 SI, 2790 Au, 2430 Li
- Zone N°3 : 65536 VA dont 46720 SL, 17000 Au, 10400 Li

Soit un potentiel de vaches allaitantes sur l'ensemble des trois zones de 146582 VA, permettant la mise en vente de 115800 Broutards (Calcul établi en retirant un % de perte de 6% et un taux de renouvellement de 15%).

Compte tenu des objectifs fixés pour le Marché au Cadran de Mauriac, la part de marché retenu pour le Cadran représente de 13 à 19 % du potentiel de broutards mis en vente.
Viendraient se rajouter les animaux de réformes, de boucherie, les veaux naissants des animaux d'élevage (foire de la Salers) et les chevaux.

Si l'on fait référence au marché au Cadran d'Ussel, le potentiel de vaches allaitantes sur un zonage équivalent (de 0 à 80 km) est de 82770 Vaches allaitantes Limousines soit un potentiel de broutards de 65388 animaux, on constate que la part des broutards vendus sur le marché au Cadran d'Ussel est également de 13 à 19 % de part de marché.

A partir de ces éléments nous avons mis en adéquation les informations collectées auprès des éleveurs qui s'engagent dans la démarche, en effet 191 exploitations ont répondu, 145 prendront part en Juin 2012, au capital social de la SAS du Marché au Cadran de Mauriac. Ce premier panel représente aujourd'hui 50% de nos objectifs.

Nous avons mis en évidence le nombre d'exploitations représentées sur les zones retenues pour 146582 VA, nous avons 2665 exploitations ayant en moyenne 55 VA et permettant donc la mise en vente de 115800 broutards.

Nous avons fait évoluer le nombre de souscripteurs à la SAS en fonction des zones, soit en fin d'année 1

- Zone N°1 = 45%
- Zone N°2 = 25%
- Zone N°3 = 5%

Avec un objectif à 5 ans de 700 apporteurs, répartis de la façon suivante :

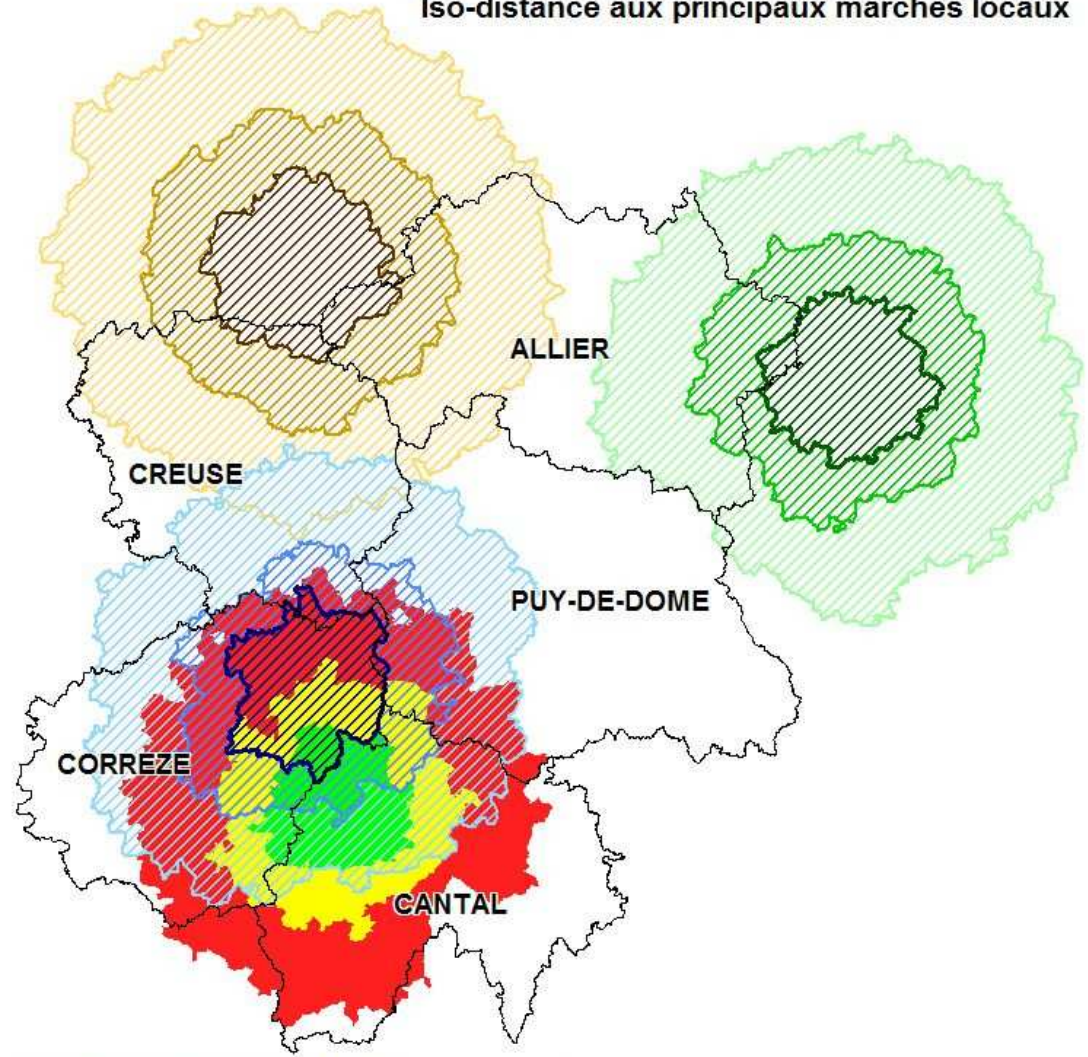
- Zone N°1 = 48%
- Zone N°2 = 35%
- Zone N°3 = 16%

Afin d'évaluer le nombre de broutards apportés au marché au cadran, nous avons pris en compte 55 VA par apporteur et déduit le taux de perte (-6%) et le taux de renouvellement (-15%) et nous avons pris en compte le fait que les apports seront répartis de la façon suivante :

- Zone N°1 = 80%
- Zone N°2 = 70%
- Zone N°3 = 60%

Annexe n°6 : Carte des distances d'approche aux marchés

Iso-distance aux principaux marchés locaux



Zone d'influence du marché de Mauriac
 Distance kilométrique

- moins de 30 Km
- de 30 à 50 Km
- de 50 à 80 Km

Zone d'influence du marché de Chateaufeillant
 Distance kilométrique

- moins de 30 Km
- de 30 à 50 Km
- de 50 à 80 Km

Zone d'influence du marché d'Ussel
 Distance kilométrique

- moins de 30 Km
- de 30 à 50 Km
- de 50 à 80 Km

Zone d'influence du marché de St-Christophe en Brionnais
 Distance kilométrique

- moins de 30 Km
- de 30 à 50 Km
- de 50 à 80 Km

Source : DDT 15

Réalisation : SRISE Auvergne - mars 2012

**Annexe 7 : Comptes prévisionnels SAS de gestion du Marché
(révisés par l'auteur)**

Intitulés	2012-2013 corrigée	1 ^{ère} Année révisée	5 ^{ème} année révisée
Chiffre d'affaire négocié sur le cadran	12 000 000	12 000 000	
Revente après retenue marge cadran	11 700 000	11 700 000	
MARGE COMMERCIALE (2,5%)	300 000	300 000	300 000
<i>Véhicule visiteurs</i>	6 248	6 248	6 500
<i>Station de lavage</i>	3 000	3 000	3 000
<i>Restaurant</i>	7 500	10 000	15 000
<i>Assurance ax / Marché</i>	7 500	7 500	7 500
MARGE SUR PRODUCTION ANNEXES	24 248	26 748	32 000
MARGE GLOBALE	324 248	326 748	332 000
- Charges Externes & autres Achats	77 449	119 250	119 250
<i>LOYER SYNDICAT MIXTE</i>	21 000	21 250	21 250
Autres charges externes	56 449	98 000	98 000
<i>Eau</i>	12 024		
<i>Electricité</i>	3 600		
<i>Administration</i>	7 200		
<i>Entretien</i>	3 600		
<i>Assurance</i>	7 200		
<i>Honoraires</i>	10 000		
<i>Publicité et Promotion</i>	4 800		
<i>Frais bancaires</i>	1 200		
<i>Risque animaux</i>	5 625		
<i>Divers</i>	1 200		
VALEUR AJOUTEE	246 799	207 498	212 750
- Personnel	189 180	150 000	150 000
- Impôts & taxes (hors IS)	3 000	3 000	3 000
EXCEDEDENT BRUT D'EXPLOITATION	54 619	54 498	59 750
- Dotations aux amortissements	34 107	34 107	34 107
RESULTAT D'EXPLOITATION	20 512	20 391	25 643
- Charges financières	24 040	24 040	14 608
<i>Prêt investissement</i>	8 978	8 978	7 668
<i>Frais financiers ligne Crédit</i>	14 966	14 966	6 840
<i>Divers frais financiers</i>	96	96	100
RESULTAT COURANT	- 3 528	- 3 649	11 035
+ Produits exceptionnels	17 540	17 540	17 540
Dotations aux Provisions (Assurance cheptel)		- 7 500	- 7 500
RESULTAT AVANT IMPOT	14 012	6 391	21 075
- Impôt sur les sociétés			5 145
RESULTAT NET	14 012	6 391	15 930

Annexe 8 : Liste des textes de références

1. Livre VI du Code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L.692-1
2. Décret n° 2012-175 du 6 février 2012 relatif au dispositif d'établissement des cotations pour les marchés des viandes et des œufs.
3. Code général des collectivités locales, en particulier les articles L.1321-1 et L.1321-2, L.1411-1 à L.1411-19, L.2224-1 à L.2224-6, L.2224-18 à L.2224-29, et sa cinquième partie : Coopération locale, Livres I, II et VII.

Annexe 9 : Bibliographie

1. Commune de Mauriac, Régie autonome du marché aux bestiaux, Compte administratif, année 2010.
2. Construction d'un marché au cadran, SAS Marché au cadran de Mauriac, non daté (2011).
3. Projet du Marché au Cadran de Mauriac, SAS Marché au cadran de Mauriac, non daté (mars 2012).
4. Communauté de communes du Pays de Mauriac, Dossier de Pôle d'excellence rurale : construction d'un marché au cadran, octobre 2010.
5. Rapports annuels 2005 à 2010, FMBV, Paris
6. Emmanuelle BOUR-POITRINAL, Jean-Christophe TOSI, Situation de la filière laitière du Massif Central – Perspectives d'avenir, Rapport CGAAER n°11051, septembre 2011.
7. J. BERTHOMEAU, P. FOUILLADE, D. RICHARD, F. ROUSSEL, Analyse stratégique de la filière bovine française par bassins de production, Rapport CGAAER n°10205, avril 2011.
8. Yves TREGARO, La filière bovine française dans le contexte de la suppression des quotas laitiers et de la contraction du marché européen des bovins maigres, Bull. Acad. Vét. France – 2011, Tome 164 - n°3
9. Dominique FAYARD, Marchands de maigre, marchands de gras. Histoire sociale du commerce de bétail et de ses acteurs en Brionnais-Charolais, de la fin du XIX^e siècle à nos jours, Thèse de doctorat, Université Louis Lumière Lyon 2, 2011 (non publiée).
10. Dominique FAYARD, Le marché de St-Christophe-en-Brionnais à l'heure du cadran, *in* Mémoire Brionnaise, n°23, 2010, pp. 48-53.
11. Documents pour l'assemblée générale 2011, ELVEA 15-63, avril 2011.